

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#) ; Anonyme

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Anonyme](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[vers le 6 décembre 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fallières, Armand \(1841-1931\)](#)

Lieu de destinationParis

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméLes rédacteurs de la lettre expliquent au ministre de l'Instruction publique que faute de terrains disponibles, le conseil municipal de Guise ne peut mettre à exécution son projet de construire des écoles maternelles dans les quartiers de la ville. Ils demandent que le Génie abandonne les terrains qu'il a réservé près du fort dans le quartier Chantraine et prient le ministre de l'Instruction publique d'appuyer leur demande auprès du ministre de la Guerre.

Notes

- La date de rédaction est incomplète : « Guise, le 188 » ; la copie se situe dans le registre de correspondance entre une copie datée du 6 décembre 1883 et une autre du 10 décembre 1883.
- Rédacteurs : les qualités des rédacteurs figurent sur le folio 446v : « Le président de la commission des écoles, chevalier de la Légion d'honneur, ancien député, fondateur du Familistère » et « Le conseiller m[unicipal] f[aisant] f[onction] de maire »
- Destinataire : Armand Fallières est ministre de l'Instruction publique du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885
- Personne citée : Édouard Campenon est ministre de la Guerre du 9 octobre 1883 au 3 janvier 1885.

SupportLes signatures de la lettre ne sont pas copiées.

Mots-clés

[Construction](#), [Éducation](#)

Personnes citées[Campenon, Édouard \(1819-1891\)](#)

Lieux cités

- [Château-fort, Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (445r, 446v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur le Ministre,
de l'Instruction Publique,
à Paris,

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil municipal de la Ville de Lure a depuis longtemps décidé la fondation d'écoles maternelles dans différents quartiers de la ville, afin de mettre l'éducation primaire à la portée des enfants de ces quartiers; mais les terrains manquant à la ville pour qu'elle puisse exécuter ce projet qui rendrait de véritables services à notre population, dont la plupart des enfants courent les rues faute de place dans l'école unique qui nous possède.

Dans le quartier "Lithantierain", le Génie militaire a rétro cédé au fort des terrains formant la zone qui sert actuellement à l'usage de promenade pour la ville; mais soit cette dernière pourrait disposer autrement.

Ces terrains seraient très-convénables pour l'érection d'une école maternelle, et nous venons à Monsieur le Ministre de la Guerre bien vouloir les abandonner en faisant

rapporter le décret du 10 Aout 1833 qui rend
ces terrains inaliénables.

Nous venons donc solliciter de vous, Monsieur
le Ministre de l'Instruction, de bien vouloir
appuyer notre demande auprès de votre collègue
du ministère de la Guerre.

La ville de Guise, retirerait de cette manière
le moyen de passer à l'Instruction publique
les développements que le Gouvernement ne
peut se réclamer des Communes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
les salutations respectueuses de nos très dévoués
serviteurs,

Le Président de la Commission
des écoles, Chevalier de la Légion d'honneur.

Le Conseiller N. f. f. de Maire.

Ancien Député
Fondateur du Familistère.